

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-:-

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

**L'an deux mil vingt-cinq,
le neuf avril, à dix-neuf heures,**
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire.**

Date de la convocation : 03/04/2025

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3^{ème} adjointe, MM. PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy, Mme ADET Florence

Absent : MM. LÉVEILLÉ David, TELLIER Adrien

Mme ADET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/13 :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - Installation d'arceaux pour les vélos -

La Communauté de Communes porte un projet de véloroute des Coëvrons, laquelle est appelée à traverser notre commune. Dans le cadre de son déploiement, la direction du développement touristique a recommandé l'installation d'arceaux de stationnement pour vélos au nombre de trois. En vue d'inscrire ces nouveaux équipements dans l'esprit du village, des devis ont été sollicités auprès de trois artistes locaux. A l'occasion du Conseil communautaire du mardi 1er avril, la Communauté de communes a délibéré en faveur d'une participation financière à hauteur de 235 € TTC par arceau, la part résiduelle restant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'autoriser la signature des devis des artistes dans la limite de 300 € TTC par arceau ;
- d'accepter la subvention de la Communauté de Communes pour un montant de 235 € TTC par arceau ;
- d'imputer cette dépense en section d'investissement à l'article 2188 ;
- d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,

